

Création de la Société Nautique de la Petite Mer

Une nouvelle association de plaisanciers et professionnels vient de se créer. Elle a pour nom Société Nautique de la Petite Mer (S.N.P.M.) son bureau vient de nous adresser le communiqué qui suit :

Pourquoi un nouveau groupement constitué à l'initiative de quelques personnes de bonne volonté ? Un groupement indépendant des clubs de Moussèques et de Saint-Elme.

Tout simplement parce que la partie de notre littoral seynoïse compris entre Tamaris et le Pin-Rolland en passant par les Sablettes et Saint Elme (côté rade) s'est peuplée de plusieurs centaines de bateaux dans l'espace de quelques mois ; que leurs propriétaires paient des redevances et qu'ils sont en droit d'exiger des installations portuaires convenables.

Il s'agit là d'un problème qui existe depuis plusieurs années pour des raisons multiples sur lesquelles nous reviendrons. Un problème dont la solution ne peut

plus attendre compte tenu du nombre considérable de plaisanciers à la recherche d'un abri sûr et d'un accès facile.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les actions engagées par les pêcheurs plaisanciers et professionnels depuis déjà 6 ans alors que l'administration chargée de réaliser la grande rocade de Vignelongue à Saint-Mandrier voulait combler le petit port de Saint-Elme (côté rade), ensevelir le ponton érigé par la municipalité et expulser les propriétaires de bateaux sans autre forme de procès.

Ne disait-elle pas alors qu'ils pouvaient se réfugier à Saint-Mandrier ?

Nous reviendrons dès que la S.N.P.M. sera officiellement constituée, sur tous les aspects du projet des « marines » abandonnées et des conséquences qui s'en suivent.

Il s'agit d'une affaire très complexe où sont mêlées la société des Marines, la Chambre de commerce, les Ponts et chaussées maritime, la municipalité, une af-

faire qui dort depuis des années — dont la solution avait l'objet de promesses — maintenant il faut en finir !

Certes il serait utopique de croire à un règlement immédiat d'ensemble sur l'utilisation des immenses terrains conquis sur la mer.

Ce que les plaisanciers et professionnels se proposent de faire c'est de se grouper (et ils le doivent par centaines), d'engager des pourparlers, d'apporter des solutions momentanées et obtenir un minimum de sécurité pour leurs bateaux et en même temps offrir aux yeux de tous site un peu plus attrayant.

Car enfin n'est-ce pas un spectacle vraiment affligeant que de voir les installations actuelles : pontons de fortune de toutes formes et de toutes grandeurs, amarrages précaires, accès au batardeau artificiel presque impossible les jours de pluie, immondices qui s'accumulent et où pullulent les rats... à l'inconfort et à l'insécurité s'ajoutent les dangers de la

pollution.

Il est grand temps que les pouvoirs publics et toutes les administrations concernées prennent conscience de ce spectacle lamentable indigne d'une région touristique comme la nôtre.

Le temps des promesses est passé. Il faut maintenant des mesures concrètes.

Les plaisanciers et professionnels doivent renforcer la société nautique de la Petite Mer. Leur détermination permettra sans nul doute dans les semaines qui viennent la prise en considération par les autorités compétentes de leurs revendications dont la légitimité n'est plus à démontrer.

Ils peuvent dès à présent assister à la réunion du groupement qui adoptera les statuts définitifs au cours d'une assemblée générale qui aura lieu le vendredi 11 août à la « Rascasse » à 18 heures à Saint-Elme.

En cas d'impossibilité prendre contact avec le secrétaire M. Mounier, campagne Rey (Marrivivo) tél. 94.35.69.